

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 12 JUIN 2015			
<b>PRESENTS</b> (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	FAVEREAU Thierry	FITZPATRICK Marion
	PORROT Christophe	LACHEZE Marie-Renée	TRILLES Jean-Paul
	MORENAS Monique	LALOUE Elodie	TAILLARDAT Denis
	VALDATI Didier		
<b>ABSENT EXCUSE</b>	WILKES Colin	BROCHEC Christian	MAZET Mylène
<b>ABSENT</b>	MONNEY Carine		
<b>PROCURATION</b>			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	MORENAS Monique		

### 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 10 avril 2015)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### 2 ADJONCTION DE DELIBERATION

- Adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols par la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

### 3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### 1) – Cession de l'immeuble sis rue Eugène Mazelié à la Communauté de Communes du Pays de Lauzun :

La Communauté de Communes du Pays de Lauzun est intéressée par l'acquisition de l'immeuble dit « Humeau », sis 17 rue Eugène Mazelié, afin d'y établir certains de ses services ouverts au public et ce dans un projet d'intérêt général.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide la cession de l'immeuble sis 17 rue Eugène Mazelié, cadastré section AB 294, 295 et 298, d'une contenance totale de 249 m<sup>2</sup> pour 1'€uro symbolique à la Communauté de Communes du Pays de Lauzun,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### 2) – Dissolution de la régie du CCAS :

Afin de permettre la dissolution à terme du CCAS de Lauzun et vu l'avis favorable du comptable public M. BOURGAREL en date du 3 juin 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide de supprimer la régie recettes du CCAS pour l'encaissement de dons divers destinés aux œuvres de la commune.

#### 3) – Modification régie de recette de la cantine scolaire :

Afin de permettre au régisseur de rendre la monnaie aux parents d'élèves quand nécessaire, il conviendrait de mettre en place un fonds de caisse de 20 €. N'en disposant pas actuellement, les parents sont contraints d'aller chercher l'appoint.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, décide de mettre à disposition du régisseur un fonds de caisse d'un montant de 20 € (vingt Euros), afin de lui permettre de rendre la monnaie aux parents d'élèves si nécessaire.

#### 4) – Demande subvention Aire de camping-car :

M. le Maire rappelle le projet de création d'une aire de camping-car.

Pour mener à bien ce projet, il propose de présenter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de « l'Hébergement Touristique ».

**Le conseil municipal**, après délibération et à l'unanimité de ses membres :

- Décide la réalisation de la création d'une aire de camping-car et la mise en place d'un parcours de remise en forme intergénérationnel pour un montant total de 57 246 €,

Solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de « l'Hébergement Touristique ».

- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention,
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération.

#### 5) – Convention Emploi d'avenir avec la Mission Locale :

M. le Maire informe les élus que la commune a la possibilité de conventionner avec la Mission Locale pour un Emploi d'Avenir, avec prise en charge de 75% du SMIC Brut, de 1 an renouvelable 2 fois, avec un temps de travail hebdomadaire de 35h. Ce contrat pourrait débiter au 01/07/2015.

Ce contrat permettrait de renforcer l'équipe du service technique qui est de plus en plus sollicitée sur de gros chantier, puisque la commune a fait le choix, à juste raison, de favoriser les travaux en régie, ce qui permet des économies non négligeables pour la commune.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour une durée hebdomadaire de 35 h sur 1 an renouvelable 2 fois et autorise M. le Maire à signer cette convention avec la Mission Locale à compter du 01/07/2015.

#### 6) – Convention Emploi d'avenir avec la Mission Locale :

Face au retrait annoncé de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), Val de Garonne Agglomération propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service commun d'instruction du droit des sols, dénommé, « service ADS ».

L'adhésion de la commune à ce « service ADS » ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Le « service ADS » sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision, ainsi que du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions.

Le « service ADS » instruira les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la Commune relevant de la compétence du Maire :

- Les Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme
- Les Permis de construire
- Les permis d'aménager
- Les permis de démolir
- Les déclarations préalables
- La demande de modification, de prorogation et de transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessus,

La commune conserve notamment l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information « a ».

Une convention pour « l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol », signée des deux parties précise les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières liées au service commun.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de confier l'instruction des autorisations de droit des sols au service commun d'instruction du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Lauzun à compter du 01 juillet 2015.
- d'approuver la convention, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, et les rôles et obligations respectives de la communauté d'agglomération et de la commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 7) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- a – Les travaux de réfection de la toiture de l'église de Queyssel débiteront en septembre, l'Office de Tourisme proposera à la suite des travaux d'organiser une grande journée de nettoyage.
- b – Lecture du courrier de Mme OSTANEL alertant les élus de la dangerosité du carrefour de l'Arceau longeant la maison Humeau. Il est décidé d'interdire l'accès au dit carrefour de l'Arceau.
- c – Lecture de la carte postale envoyé par la classe de CM1/CM2 à l'occasion du voyage scolaire en Alsace.
- d – Mme LACHEZE informe les élus des effectifs attendus à la rentrée, qui amèneront sans doute à prendre des décisions de répartition dans les classes un peu différentes de celle de l'année écoulé. La future répartition des effectifs sera définie à l'occasion du conseil d'école du mardi 23 juin. La situation aura sans doute une incidence sur l'inscription des Toutes Petites Sections de maternelle.
- e – La Mairie a perçue la subvention du Conseil Régional pour la Halle d'un montant de 49 982 €, ainsi que la subvention du Conseil Départemental d'un montant de 50 582.20 €, la subvention du FISAC ne devrait plus tarder.

- f – Immeuble 10 rue Taillefer : une procédure d'abandon serait très longue. Possibilité de faire les travaux nécessaires à la sécurisation du site, voir la démolition totale de l'immeuble puis de procéder à une saisie immobilière par le comptable public. Un acheteur potentiel s'est déjà fait connaître, M. le Maire le contactera afin de connaître ses intentions.
- g – Des poubelles plus en harmonie avec le cadre ont été installées au lac. Les travaux de rénovation du cabanon avancent bien, il devrait être opérationnel pour la Fête du village.
- h – M. BARJOU signale que le cimetière n'est pas toujours bien entretenu. M. TRILLES et Mme MORENAS indiquent également que le village est « moins propre » que les autres années. M. le Maire ne partage pas cet avis et précise que les agents municipaux effectuent un roulement quant au nettoyage des rues et à l'entretien des espaces verts. De plus la météo de ces dernières semaines ne leur a pas facilité la tâche.
- i – Mme LACHEZE et Mme MORENAS informe les élus que vendredi 18 mai lors d'une réunion de « Biblio Réseau », le trésorier de cette association a informé qu'un courrier a été envoyé à toutes les communes de la Communauté pour demander une subvention afin de permettre à l'association de démarrer avec un peu de trésorerie. La commune de Lauzun a répondu non, en accord avec les membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.**

